

Jacques PINEL

LICENCIÉ ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
(Inscrit au Tableau de l'Ordre à Toulouse)

COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Membre de la C.Régionale de Toulouse)

Tél. 05 61 63 95 90

Fax 05 61 62 51 33

**Fonds de Dotation
POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE**

1 Allées Frédéric Mistral
31400 TOULOUSE

Toulouse, le 23 mars 2021

Monsieur Le président,

Je vous fais parvenir ci-joint mon Rapport Général et spécial concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P.J. : 1 note d'honoraires

Jacques PINEL
Licencié de Sciences Économiques
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
Tél. 05 61 63 95 90 - Fax 05 61 62 51 33
pinel.jacques@wanadoo.fr

Jacques PINEL

LICENCIÉ ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
(inscrit au Tableau de l'Ordre à Toulouse)

COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Membre de la C^o Régionale de Toulouse)

Tél. 05 61 63 95 90

Fax 05 61 62 51 33

**Fonds de Dotation
POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE**

1 Allées Frédéric Mistral
31400 TOULOUSE

Toulouse, le 23 mars 2021

NOTES D'HONORAIRES

Rapport Général et Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes
afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Décret du 3 juillet 1985

Bases1 150 078
Heures20

HONORAIRES 1 016.67
Frais de déplacements
T.V.A. 20% 203.33

TOTAL 1 220.00 €

4, Rue Théron de Montaugé – 31200 TOULOUSE

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Jacques PINEL

LICENCIÉ ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
(inscrit au Tableau de l'Ordre à Toulouse)

COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Membre de la C^{te} Régionale de Toulouse)

Tél. 05 61 63 95 90

Fax 05 61 62 51 33

**Fonds de Dotation
POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE**

**1 Allées Frédéric Mistral
31400 TOULOUSE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 JUIN 2019, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à la date du présent rapport sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé au point 3 de l'année des comptes annuels concernant la vente d'un terrain situé sur la commune de Goirans.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le cycle « immobilisation » dont je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à votre bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse le 23/03/2021

Jacques PINEL
Commissaire aux Comptes

~~Jacques PINEL~~
~~Licencié de Sciences Économiques~~
~~EXPERT-COMPTABLE~~
~~COMMISSAIRE AUX COMPTES~~
~~4, rue Théron de Montaugé~~
~~31200 TOULOUSE~~
~~Tel 05 61 63 95 90 - Fax 05 61 62 51 33~~
~~pinel.jacques@wanadoo.fr~~

FONDS DE DOTATION « POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE »

Exercice clos le 31 décembre 2020

1 Allée Frédéric Mistral
31400 TOULOUSE

**ARRETE DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020**

1 Allée Frédéric Mistral
31400 TOULOUSE

**ARRETE DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020.**

SOMMAIRE

- Bilan Actif et Passif
- Compte de Résultat
- Annexe aux comptes annuels

Bilan et Compte de Résultat

BILAN ACTIF POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE	Exercice N 30/12/2020			Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N/N-1	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i> frais d'établissement frais de recherche et de développement donations temporaires d'usufruit concessions, brevets, licences, marques immobilisations incorporelles en cours avances et acomptes						
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i> terrains constructions installations techniques, matériels et outillages industriels immobilisations corporelles en cours avances et acomptes biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	484 140,00		484 140,00	487 584,00	- 3 444,00	-0,71
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i> participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres titres immobilisés					- -	
TOTAL I	484 140,00	0	484 140,00	487 584,00	- 3 444,00	-0,71
ACTIF CIRCULANT						
<i>STOCKS ET EN COURS</i>						
<i>CREANCES</i> Créances clients, usagers et comptes rattachés créances reçues par legs ou donations Autres créances					- -	
<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</i>					-	
<i>DISPONIBILITES</i>	654 351,28		654 351,28 €	348 815,40	305 535,88	87,59
<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>					-	
TOTAL II	654 351,28		654 351,28	348 815,40	305 535,88	87,59
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS PRIMES DEREMBOURSEMENT DES EMPRUNTS ECARTS DE CONVERSION ACTIF						
TOTAL PASSIF	1 138 491,28	0	1 138 491,28	836 399,40	302 091,88	36,12

Jacques PINEL
Licencié de Sciences Économiques
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Thérion de Montaugé
31200 TOULOUSE
Tél. 05 61 63 95 98 - Fax 05 61 62 51 31
pinel.jacques@wanadoo.fr

BILAN PASSIF POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE	Exercice N 30/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N/N-1	
			Euros	%
FONDS PROPRES				
<i>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</i>				
fonds propres statutaires	495 000,00	495 000,00	-	-
fonds propres complémentaires			-	-
<i>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</i>				
fonds propres statutaires			-	-
fonds propres complémentaires			-	-
<i>ECART DE REEVALUATION</i>				
<i>RESERVES</i>				
Réserves statutaires ou contractuelles	338 136,80	332 951,58	5 185,22	1,56
Réserves pour projet de l'entité			-	-
autres			-	-
<i>REPORT A NOUVEAU</i>				
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou déficit)</i>	301 972,97	5 186,22	296 786,75	5 722,60
SITUATION NETTE	1 135 109,77	833 137,80	301 971,97	36,25
<i>FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES</i>				
subventions d'investissement			-	-
provisions règlementées			-	-
TOTAL I	-	-	-	-
<i>FONDS REPORTES ET DEDIES</i>				
fonds reportés liés aux legs ou donations				
fonds dédiés				
TOTAL II	-	-	-	NS
<i>PROVISIONS</i>				
provisions pour risques				
provisions pour charges				
TOTAL III	-	-	-	NS
DETTES				
emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
emprunts et dettes financières diverses			-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219,51	1 185,60	33,91	2,86
dettes des legs ou donations			-	
dettes fiscales et sociales	2 162,00	2 076,00	86,00	4,14
dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			-	
instruments de trésorerie				
produits constatés d'avance				
TOTAL IV	3 381,51	3 261,60	119,91	3,68
écart de conversion passif				
TOTAL PASSIF	1 138 491,28	836 399,40	302 091,88	36,12

Jacques PINEL
 Licencié de Sciences Économiques
 EXPERT-COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 4, rue Théron de Montaugé
 31200 TOULOUSE
 Tél. 05 61 63 95 70 - Fax 05 61 62 51 33
 pinel.jacques@wanadoo.fr

COMPTE DE RESULTAT POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE	Exercice N 30/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart NN1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION			-	
COTISATIONS			-	
VENTES DE BIENS ET SERVICES			-	
ventes de biens			-	
-- dont ventes de dons en nature			-	
ventes de prestations de service	11 275,95	11 209,63	66,32	0,59
-- dont parrainages			-	
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS			-	
concours publics et subventions d'exploitation			-	
versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			-	
ressources liées à la générosité du public			-	
-- dons manuels			-	
-- mécénats			-	
-- legs, donations, et assurance-vie			-	
contributions financières			-	
REPRISE SUR AMORT., DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES			-	
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			-	
AUTRES PRODUITS			-	
TOTAL I	11 275,95	11 209,63	66,32	0,59
CHARGES D'EXPLOITATION			-	
Achats de marchandises			-	
Variation de stock (marchandise)			-	
Autres achats et charges externes	2 118,78 €	1 860,08	258,70	13,91
aides financières			-	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 481,00 €	5 567,00	86,00	-1,54
salaires et traitements			-	
charges sociales			-	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			-	
dotations aux provisions			-	
reports en fonds dédiés			-	
autres charges			-	
TOTAL III	7 599,78	7 427,08	172,70	2,33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 676,17	3 782,55	-106,38	-2,81
PRODUITS FINANCIERS			-	
de participation			-	
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	
autres intérêts et produits assimilés	310,80	544,67	233,87	-42,94
reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges			-	
Différence positive de change			-	
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	
TOTAL III	310,80	544,67	-233,87	-42,94
CHARGES FINANCIERES			-	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			-	
intérêts et charges assimilés			-	
Différence négative de change			-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	
TOTAL IV	-	-	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	310,80	544,67	-233,87	-42,94
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)	3 986,97	4 327,22	-340,25	ns
PRODUITS EXCEPTIONNELS			-	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 430,00	859,00	571,00	39,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300 000,00		300 000,00	100,00
reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges			-	
TOTAL V	301 430,00	859,00	300 571,00	99,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES			-	
sur opérations de gestion			-	
sur opérations en capital	3 444,00		3 444,00	#DIV/0!
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			-	
TOTAL VI	3 444,00	-	3 444,00	ns
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	297 986,00	859,00	297 127,00	34589,87
participation des salariés aux résultats				
impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	313 016,75	12 613,30	300 403,45	2381,64
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	11 043,78	7 427,08	3 616,70	48,70
6. EXCEDENTS OU DEFICITS	301 972,97	5 186,22	296 786,75	5722,60
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
dons en nature				
prestations en nature				
bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
secours en nature				
mise à disposition gratuite des biens				
prestations en nature				
personnel bénévole				
TOTAL				

Jacques PINEL
Licencié de Sciences Économiques
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Thérèse de Montaugé
31200 TOULOUSE
Tél. 05 61 63 95 90 - Fax 05 61 62 57 11
pinel.jacques@wanadoo.fr

Annexe aux Comptes Annuels

SOMMAIRE

Règles et méthodes comptables

Elément 1 - Principes et conventions générales

Elément 2 - Objet de l'Association

Elément 3 - Faits marquants de l'exercice

Elément 4 - Détail des engagements à réaliser

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de **1 138 491.28** Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous la forme de liste et dégageant un excédent de 301 972.97 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 Décembre 2020.

Les notes et tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels

Jacques PINEL
Licence de Sciences Économiques
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
tél. 05 61 63 95 90 - Fax 05 61 62 51 11
pinel.jacques@wanadoo.fr

Règles et méthodes comptables

Elément 1 - Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément au règlement de l' Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux Associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les contributions volontaires bénévoles n'ont pas été valorisées.

Elément 2 - Objet de l'Association

Le fonds de dotation a pour but :

- de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêts général à caractère social , éducatif et familial en France ou à l'étranger, en faveur des enfants privés de leur milieu familial et éducatif, orphelins ou abandonnés, et des jeunes présentant es difficultés sociales et comportementales.

Elément 3 – Faits marquants de l'exercice

Le fonds de dotation a reçu cette année bon nombre de sollicitations d'achat ou d'intervention, concernant les terrains, essentiellement agricoles, qu'il détient sur les communes de GOYRANS et AUREVILLE.

Une vente a été concrétisée en date du 17 janvier 2020, et concernant un terrain situé sur la commune de Goirans au Lieu-dit Les Daurides moyennant un prix de 300 000 €.

Rappelons que, conformément aux objectifs du fonds de dotation, si ces ventes deviennent effectives, elles ont pour seul but de soutenir les projets d'amélioration des espaces de vie des enfants de « La Grande Allée » et notamment le réaménagement interne des lieux pour satisfaire aux normes de sécurité. L'essor, gestionnaire actuel des établissements de « La Grande Allée », travaille sur ce projet

Aucun autre soutien significatif n'a été apporté cette année aux enfants de « La Grande Allée ».

De plus, il est à signaler que la pandémie du Covid 19 n'a aucune incidence sur les comptes du Fonds de Dotation.

Jacques PINEL
Licencié de Sciences Économiques
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 63 95 90 - Fax 05 61 63 95 91
pinel.jacques@wanadoo.fr

Elément 4 - Détail des engagements à réaliser

Néant

Jacques PINEL
Licence Sciences Économiques
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
41 63 95 90 - Fax 05
jacqu@pinel.com

Jacques PINEL

LICENCIÉ ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
(inscrit au Tableau de l'Ordre à Toulouse)

COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Membre de la C^R Régionale de Toulouse)

Tél. 05 61 63 95 90

Fax 05 61 62 51 33

Fonds de Dotation

POUR LES ENFANTS DE LA GRANDE ALLEE

1 Allées Frédéric Mistral
31400 TOULOUSE

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Exercice clos le 31 décembre 2020)

4, Rue Théron de Montaugé – 31200 TOULOUSE

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Toulouse le 23 mars 2021

Jacques PINEL
Commissaire aux Comptes

Jacques PINEL
Licencié de Sciences Économiques
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
Tél. 05 61 63 95 90 - Fax 05 61 62 81 11
pinel.jacques@wanadoo.fr